



Le défi numérique Comment renforcer la compétitivité de la France

I. GAGNER EN COMPÉTITIVITÉ AVEC LE NUMÉRIQUE

Proposition 1 : Cibler l'action publique sur des axes prioritaires

a) Dans le domaine de la santé :

- expérimenter, à travers les agences régionales de santé (ARS), la télésurveillance des malades chroniques au moyen de services numériques. En cas de résultats positifs, étendre cette expérimentation au maintien à domicile des personnes âgées ;
- instaurer un dossier médical personnel complet (sans possibilité de masquage), chaque patient restant libre de refuser que le dossier médical le concernant soit constitué.

b) Dans l'enseignement :

- promouvoir l'utilisation des espaces numériques de travail (ENT) dans tous les cycles de l'enseignement ;
- pour débloquer l'offre de manuels scolaires numériques, créer des « catalyseurs numériques » qui feront le lien entre les éditeurs et les collectivités territoriales. Ils auront pour mission d'assurer l'interopérabilité des différentes versions d'ENT et de définir des référentiels communs.

- c) Dans le système judiciaire,** instaurer un dispositif d'arbitrage en ligne ou, plus généralement, tout mode alternatif de résolution des litiges (conciliation, médiation).

- d) Définir et lancer un programme stratégique « dématérialisation 2020 » pour les collectivités territoriales et les administrations de l'État.**



Proposition 2 : Mettre en place un « *Small Business Act numérique* » pour les PME françaises.

Proposition 3 : Gouverner le volet numérique des « Investissements d'avenir ».

- a) Renforcer les objectifs stratégiques et scientifiques du Conseil national du numérique (CNN) ;
- b) Créer, pour une période limitée et non renouvelable, une entité à compétence nationale au sein des services du Premier ministre, chargée de la mise en œuvre du programme d'investissement de l'État dans les réseaux d'initiative publique à très haut débit.

Proposition 4 : Autoriser la taxation des entreprises étrangères à l'impôt sur les sociétés sur les ventes qu'elles réalisent en France par l'intermédiaire de leur site web, opérant sur un serveur en France, sans tenir compte de la présence ou non de personnel sur place.

Proposition 5 : Mettre en place un tableau de bord semestriel du numérique concernant l'État, les entreprises et les ménages, afin d'évaluer notamment les performances de l'action publique.

II. ASSURER LA CONQUÊTE DU NUMÉRIQUE PAR LA SOCIÉTÉ

Proposition 6 : Former aux systèmes d'information dans l'enseignement supérieur.

Introduire de manière obligatoire dans les universités, les écoles d'ingénieurs, les grandes écoles de commerce et d'administration une formation aux enjeux du numérique et des systèmes d'information.

Proposition 7 : Créer un réseau transdisciplinaire pour la recherche dans le numérique.

III. LANCER UNE RÉFLEXION DE LONG TERME SUR LA GOUVERNANCE DU NUMÉRIQUE ET DE L'INTERNET

Proposition 8 : Vers un « GIE de l'identité numérique ».

Ce GIE (groupement d'intérêt économique) fonctionnerait sur le modèle du GIE des cartes bancaires et aurait pour mission de définir le cahier des charges pour l'émission des identités numériques et de vérifier qu'il est bien respecté.

Proposition 9 : Renforcer et déconcentrer les moyens de la CNIL.